

n° 49 Septembre 2014

### OUVERTURE DES SERVICES Administratifs de la Mairie

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

**2** 02.35.05.92.25

02.35.37.33.82

→ mairie.de.yainville@
wanadoo.fr

# RESTAURANT SCOLAIRE

Vente des tickets de cantine :

en Mairie

#### REPAS de SEPTEMBRE

- Vendredi 29 août de 14h à 18h
- Samedi 30 août de 10h à 12h
- Lundi 1er sept de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

#### REPAS d'OCTOBRE

- Vendredi 26 sept de 14h à 18h
- Samedi 27 sept de 10h à 12h
- Lundi 29 sept de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

#### Tarifs Ecole Elémentaire :

1er enfant : 2,70 € 2ème enfant : 2,40 € 3ème enfant et + : 2,10 €

Tarifs Ecole Maternelle :

1er enfant : 2,50 € 2ème enfant : 2,30 € 3ème enfant et + : 2,00 €

**②** Adulte: 4,30 €

#### RENTREE DES CLASSES

Ecoles Elémentaire et Maternelle Mardi 2 septembre à 8h20

Collège CHARCOT LE TRAIT Mardi 2 septembre, 8h: 5ème,

4ème, 3ème Mercredi 3 septembre, 8h : 6ème

Ramassage par le bus : 7h20, Terrain de pétanque

# YAINVILLE FLASH

## Fête des Associations

ous vous attendons nombreux à la **fête des Associations** qui se tiendra le :

### Samedi 30 août à partir de 14 h au Foyer Municipal

Différentes animations et démonstrations seront proposées au cours de cette journée notamment une initiation à la sophrologie, un spectacle d'éducation canine...

C'est l'occasion de venir découvrir les différentes activités des associations yainvillaises et des alentours.

### JOURNEES DU PATRIMOINE

Samedi 20 et Dimanche 21 septembre de 15h à 18h

Visite de l' Eglise Saint André du XI<sup>ème</sup> siècle



Concert gratuit
par le Conservatoire du Val de Seine :
Samedi 18h30 à l'Eglise



Visite de la Mairie

### **JARDINS FLEURIS**

Remise des récompenses Vendredi 24 octobre 18h30 Foyer Municipal JL CLAUDET

# STOP AUX DEJECTIONS CANINES

es propriétaires sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux lorsque celles-ci se font sur les trottoirs ou dans les espaces verts publics. Il s'agit simplement d'un acte civique et d'hygiène dans le respect d'autrui.

Merci de votre compréhension.

# REGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Extrait de l'arrêté préfectoral du 4 janv. 2000

rticle 7 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, instruments, appareils diffusant de la musique.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique etc... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ✓ les jours ouvrables de 8h30 à
  12h00 et de 14h30 à 20h00
- ✓ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. ■

#### **BALAYAGE DES RUES**

e balayage des rues, trottoirs et espaces publics a dorénavant lieu le jeudi matin par le Syndicat Intercommunal (SITY).

Vous remerciant de bien vouloir faciliter le passage de la balayeuse. •

### Informations à retenir

#### Le Club de Tennis (Yainville TC) reprend du service!

Salle de Tennis Jean Auger à Yainville

Le YTC vous attend pour la prochaine saison au niveau des nouvelles installations sportives situées à la salle de tennis Jean Auger à Yainville.

La pratique du tennis peut se faire pratiquement à tous les âges :

- les plus petits (à partir de 5 ans) seront accueillis au niveau du mini tennis,
- les jeunes (- 18 ans) au niveau de l'école de tennis, et les adultes (du débutant au joueur confirmé) au niveau des cours programmés sur la semaine.

Les cours et les entraînements sont organisés en fonction de trois critères : fonction des demandes (nombre de joueurs intéressés), des disponibilités des joueurs (jours et créneaux horaires), du niveau des joueurs (groupe homogène).

Chaque nouvel adhérent bénéficie d'une période gratuite de découverte et d'essai lui permettant de faire son choix. Alors n'hésitez pas à venir essaver le tennis!

Tarifs 2014 / 2015 :	Licence FFT	Cotisation	Cours
Mini Tennis:	16 €	50	80
Jeunes :	16 €	80	80
Adultes :	25 €	120	120

Les membres du bureau, ainsi que le moniteur de tennis du club, assureront des permanences au niveau du club house de la salle de tennis Jean Auger à Yainville les : jeudi 4 et vendredi 5 septembre : 17h à 19h, samedi 6 septembre : 10h à 11h30

> **2** 02 35 75 13 55 mail: tennis-yainville@orange.fr •

#### **CLUB DES LOISIRS DES RETRAITES**

Sortie à SAUMUR et **CADRE NOIR** 

les 11 et 12 septembre

Repas d'accueil Vendredi 3 octobre, 12h30 Foyer Municipal JL CLAUDET

> Renseignements: Jean-Yves CREVEL **2** 02 35 37 95 21

#### **AMICALE DES ANCIENS**

**Election Miss Mamie** Dimanche 14 septembre Au Foyer Municipal JL CLAUDET

Repas d'automne Dimanche 26 octobre Au Foyer Municipal JL CLAUDET

Renseignements: Gilbert BOYERE 2 02 35 33 02 00

### **PETANQUE**

Vendredi 19 sept: Concours nocturne Renseignements: Jean-Claude GOSSE 2 02 35 37 45 10



### **FOOTBALL DE LA BOUCLE DE SEINE**

Votre enfant souhaite faire un essai sans obligation d'engagement?

- ✓ Pour les enfants né(e)s en 2008 et 2009 : entraînement au stade de Jumièges tous les mardis de 17h30 à 18h30 à partir du mardi 2 septembre
- ✓ Pour les enfants né(e)s en 2004, 2005, 2006 et 2007: entraînement au stade de Jumièges tous les mercredis de 16h à 17h30 à partir du mercredi 27 août
- ✓ Pour les jeunes né(e)s en 2002 et 2003 : entraînement au stade de Yainville tous les mercredis de 16h30 à 18h à partir du mercredi 27 août
- ✓ Pour les jeunes né(e)s en 2000 et 2001 : reprise samedi 23 au stade de Yainville à 10h ou tous les mercredis de 18h30 à 20h à partir du mercredi 27 août
- ✓ Pour les jeunes né(e)s en 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 : entraînement au stade de Yainville les mercredis 4, 11, 18 et 25 juin de 18h30 à 20h
- ✓ Le club recherche également des joueurs seniors (né avant 1997) et des dirigeants pour encadrer les équipes de jeunes pour la saison prochaine.

#### Pour plus d'informations contactez

Stéphane Armeli au 06 76 04 30 91 ou 549964@lfnfoot.fr

Soirée FBS Samedi 11 octobre Foyer Municipal JL CLAUDET •

## Maison des Jeunes et d'Animation Culturelle

#### ARTS DU SPECTACLE VIVANT

#### APEX et ZUMBA

animées par Céline Draily APEX : Enfants 6 à 8 ans : Mercredi de 15h30 à 16h30 Enfants 9 à 13 ans : Lundi de 18h

Ados, adultes: Lundi de 19h à 20h

ZUMBA: Ados, adultes: Lundi de 20h à 21h

Salle des Sports de Yainville (40€/trimestre ou 100€ l'année)

CIRQUE animé par JP BROCHARD Enfants à partir de 7 ans, ados: Mercredi de 14h à 15h15, salle des sports de Yainville (30€/trimestre ou 80€ l'année)

#### DESSIN. PEINTURE. ACTIVITES CREATRICES

Animés par Régis Tanay À partir de 12 ans, le mercredi de 18h à 20h à la Maison Bleue (40€/trimestre ou 100€ l'année)

#### MULTIMEDIA

#### ATELIER INFORMATIQUE

Animé par Laetitia BOITTOUT Adultes: Vendredi de 14h à 19h. Maison des Jeunes

(30€/trimestre ou 70€ l'année)

#### **BIEN-ETRE ET DETENTE**

#### YOGA

animé par Annie GUERILLON Ados, adultes: Jeudi de 18h30 à 20h salle BCD (40€/trimestre ou

100€ l'année)

#### **SOPHROLOGIE**

animée par Elodie O'BRIEN Lundi de 19h à 20h, Salle BCD (45€/trimestre ou 120€ l'année)

### SPORT

#### GYM DOUCE

animée par Thérèse LEGROS Adultes: Vendredi, de 10h45 à 11h45 salle des sports (35€/trimestre ou 80€ l'année)

#### **FITNESS**

animé par Thérèse LEGROS Ados adultes : Vendredi de 19h30 à 20h30 salle des sports de **Vainville** 

(35€/trimestre ou 80€ l'année)

#### **ENFANCE-JEUNESSE**

#### Temps d'activités périscolaires de 15h15 à 16h30 :

Pour participer à ces activités, les enfants devront être inscrits à l'avance et s'être acquittés de leur participation financière.

Aucun enfant ne sera accepté si ces conditions ne sont pas remplies.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de

#### Participation financière de 10€ pour une période de 3 à 4 semaines, ou 100€ l'année complète.

Le planning des périodes sera mis à disposition de chaque famille.

Ces activités commencent le lundi 8 septembre 2014. La première semaine de la rentrée, MERCREDI CRÉATIF 6/13 ans de 11h30 à 17h30

la garderie périscolaire assurera

ces temps d'activités sous les

GARDERIE PERISCOLAIRE

3/12 ANS Ouverte le lundi, mardi.

de 7h30 à 8h20 à l'école

de 16h30 à 17h30 à la Maison

des Jeunes : 2.5€ (avec le

goûter), et de 17h30 à 18h30 :

mercredi, jeudi, vendredi

élémentaire salle BCD : 2€

conditions tarifaires ci-dessous.

à la Maison Bleue

Prise en charge des enfants en sortant de l'école à 11h30, ou accueil à partir de 13h30 à la Maison Bleue.

#### FOYER ADOS 14/18 ANS

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h à 19h, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h, samedi de 14h à 18h. •

### Conseil Municipal du 20 juin

# DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS DES SENATEURS DU 28 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil est invité à élir les délégués et leurs suppléants qui participeront à l'élection des sénateurs.

Ont été proclamés élus les candidats de la liste de Madame DEL SOLE.

**3 titulaires** : Anne-Marie DEL SOLE, Philippe LACHÈVRE, Evelyne LAPEYRE;

**3 suppléants**: Henri KAZMIERCZAK, Anne-Marie DELMAS, Olivier ADAM.

# <u>CREATION DE POSTES NON TITULAIRES POUR LES BESOINS SAISONNIERS 2014</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, **DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, de 2 emplois non titulaires à Temps Complet pour assurer le remplacement du personnel titulaire pendant les congés d'été 2014.

#### TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2014/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE,

- FIXE comme suit pour l'année 2014-2015, les tarifs du restaurant scolaire :

- Ecole Elémentaire : 1er enfant : 2,70 €

2e enfant : **2,40 €** 

3e enfant et plus : **2,10 €** 

- <u>Ecole Maternelle</u> : 1er enfant : 2,50 €

2e enfant : **2,30 €** 

3e enfant et plus: 2,00 €

- Adultes : 4,30 €.

# PARTICIPATION AU COUT DE VOYAGES SCOLAIRES OU D'ETUDES 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE,

- DECIDE d'attribuer pour l'année 2014 une aide forfaitaire annuelle de 90 € par enfant, aux familles qui déposeront en Mairie une demande d'aide au financement d'un séjour (d'une durée minimum de 4 jours) organisé pour leur enfant à charge dans le cadre de sa scolarité ou de ses études à l'exclusion des voyages organisés dans le cadre scolaire primaire (écoles maternelle et élémentaire) pour lesquels la commune de Yainville est déjà l'un des principaux financeurs.

# CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN MARCHÉ DE DIAGNOSTIC DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (la CREA) propose aux communes volontaires de se regrouper afin de procéder à des diagnostics de qualité de l'air dans les bâtiments communaux soumis à la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE **AUTORISE** Madame le Maire à adhérer au

prochain groupement de commandes qui sera constitué afin de procéder à des diagnostics de la qualité de l'air dans les bâtiments publics.

#### **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, DECIDE de désigner en tant que correspondant Défense de la Commune de YAINVILLE : M. Dominique PASQUIER, conseiller municipal.

#### CONVENTION DE CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Conseil Municipal de YAINVILLE, après en avoir délibéré, **DECIDE** de participer au financement du Fonds de Solidarité Logement sur la base de 0,76 € par habitant, soit pour 2014 une somme de 851,96 € (1121 habitants x 0,76 €).

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul du décret du 25 avril 2007.

#### **CESSION DU DROIT AU BAIL DE LA SUPERETTE**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la supérette de Yainville, située rue de la République exploitée par la société « KANKALE » a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en date du 12 juillet 2013, et qu'un repreneur est intéressé par ce fonds de commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE** la reprise du bail de la supérette, par la société « LA YAINVILLAISE » dont la domiciliation est demandée à Yainville, rue de la République, représentée par son gérant Monsieur ABID Mohamed, domicilié à ROUEN, 76, rue Cauchoise.

#### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE propose une liste de commissaires titulaires et suppléants afin que l'administration fiscale procède à la constitution de la commission.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SITY**

Par délibération du 22 mai 2014, le comité syndical a décidé de procéder à la modification des statuts du SITY comme suit : A l'article 2-2 « équipements divers » 2-2-2 : au Trait : il convient de supprimer la mention « **la piscine** ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE DE DONNER un avis favorable sur cette modification.

# Yainville en images ...



moniteur

Equipe 2 - Hommes